



Autorisation

La Municipalité a délivré une autorisation pour des travaux ne nécessitant pas de mise à l'enquête publique, il s'agit des travaux suivants :

<u>Date :</u>	<u>Parcelle :</u>	<u>Propriétaires :</u>	<u>Genre de travaux :</u>
29.06.17	254	MARTI Andrea	Rénovation et peinture des façades, rénovation des bois et gouttière

CFF - Fermeture de passages à niveau

Les Chemins de fer fédéraux suisses CFF vont effectuer des travaux d'entretien de la voie ferrée dans la région de Faoug. A cet effet, ils sont contraints de fermer l'accès routier de divers passages à niveau, nuit par nuit de 21h00 à 06h00 :

- **Nuit du dimanche 6 au lundi 7 août 2017**
Fermeture du passage à niveau de la route du Nouveau Port (Port Marina)
- **Nuit du lundi 7 au mardi 8 août 2017**
Fermeture du passage à niveau de l'impasse de la Douane
- **Nuit du mardi 8 au mercredi 9 août 2017**
Fermeture du passage à niveau de la route du Nouveau Port (Port Marina)
Fermeture du passage à niveau de la route du Débarcadère (Port communal)

Travaux d'assainissement du bruit routier, RC 601

Les travaux pour la pose d'un tapis phono-absorbant débuteront le 14 août 2017, ils concernent les routes d'Avenches et de Morat. Nous vous remercions de vous conformer à la signalisation mise en place durant ces travaux.

Cartes journalière LNM

Nous vous rappelons que nous mettons à disposition des cartes journalières pour les 3 lacs en partenariat avec d'autres communes. Une carte journalière permet à une personne adulte de naviguer à bon prix, avec ses enfants et/ou ses vélos sur les bateaux de la LNM sur les 3 lacs (courses horaire uniquement).

La société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA vous permet un déplacement depuis le débarcadère de Faoug. Diverses croisières sont organisées sur le lac. Pour consulter l'horaire, le site www.navig.ch vous renseigne.

La carte est au prix de Fr. 15.00 par adulte (gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans) et peut être réservée et retirée au bureau communal, 026 670 14 10 ou info@faoug.ch.

La Municipalité